



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Protection contre le bruit routier

Après des tests concluants, le Canton abaissera la vitesse à 60 km/h sur trois tronçons de routes cantonales

Les tests d'abaissement de vitesse de 80 à 60 km/h menés en 2023 par le Canton sur trois tronçons de routes cantonales en dehors des localités à Aigle, Assens et St-Cergue ont livré leurs résultats. Ils confirment le bien-fondé et l'efficacité de la mesure pour lutter contre le bruit routier et révèlent un accueil très favorable de la part des usagères et usagers de la route ainsi que de la population riveraine. S'appuyant sur ces résultats concluants et en concertation avec les communes territoriales, le Canton a décidé de mettre en place le 60 km/h sur ces 3,5 km de routes cantonales. Cette mesure permettra d'améliorer le confort de vie d'un peu plus de 700 Vaudoises et Vaudois.

La protection de la population contre les nuisances liées au bruit routier est au cœur des préoccupations du Canton de Vaud. En 2023, la Direction générale de la mobilité et des routes a réalisé des tests d'abaissement de la vitesse sur trois tronçons de routes cantonales où les valeurs limites d'exposition au bruit sont dépassées. Ils ont été sélectionnés sur la base de critères très précis : la vitesse actuelle (80 km/h), la longueur du tronçon, son homogénéité ainsi que la densité de population avoisinante soumise à un bruit excessif. Deux kilomètres de routes ont ainsi été retenus à Aigle (RC 780), un kilomètre à Assens (RC 401) et un demi-kilomètre à Saint-Cergue (RC 19).

Les tests ont été instructifs sur le plan technique, mais également sur les perceptions et opinions des usagères et usagers de la route et des riverains et riveraines. Voici les principaux enseignements qu'ils font apparaître :

- La réduction de 80 à 60 km/h a engendré une baisse significative des bruits de pointe de l'ordre de 3 dB. La part des véhicules circulant à plus de 80 km/h a quant à elle diminué d'un facteur 10.
- Les riverains sont globalement moins gênés par le bruit du trafic routier avec l'abaissement de la vitesse à 60 km/h (65% lors du premier sondage, 55% lors

du second).

- La majorité des riverains est favorable, voire très favorable, à une réduction de la vitesse comme mesure de lutte contre le bruit (70% lors du premier sondage, 68% lors du second).
- L'enjeu de la réduction du bruit est clairement compris par les usagères et usagers et la majorité d'entre eux (58%) est favorable, voire très favorable, à la réduction de la vitesse à 60 km/h comme mesure de protection contre le bruit.

Sur la base de ces tests, le Canton, en accord avec les communes d'Aigle, d'Assens et de St-Cergue a décidé d'appliquer la mesure sur les 3,5 km de routes cantonales concernés. Elle contribuera à améliorer la qualité de vie des riveraines et riverains, tout en préservant la fluidité des déplacements des usagères et usagers de la route : en effet, la perte de temps est estimée à 15 secondes par kilomètre.

Pour rappel, les mesures phoniques ont été effectuées en trois phases entre les mois de mai et d'octobre 2023. La première phase (du 1.05 au 15.05.2023) a été réalisée sur la route en l'état, sans nouvelle limitation de vitesse. La deuxième (du 5.06 au 19.06.2023) est intervenue après la pose d'une signalétique standard indiquant une limitation de vitesse à 60 km/h. Enfin, la troisième (25.09 au 9.10.2023) a été accomplie dans des conditions similaires à la deuxième et a permis d'évaluer un éventuel effet d'accoutumance. À noter qu'en parallèle des mesures de bruit, un comptage du trafic, un relevé de la vitesse et des sondages pour connaître la perception du voisinage et des usagères et usagers ont été menés.

La problématique du bruit routier en Suisse

La circulation routière constitue la source de bruit la plus importante en Suisse. Une personne sur sept est soumise le jour à un bruit routier excessif et une personne sur huit l'est la nuit. En extrapolant les résultats de l'étude SiRENE du Fonds national (menée en 2017) à l'ensemble de la Suisse, il apparaît que la nuisance causée par le bruit du trafic est responsable chaque année d'environ 2500 cas de diabète et d'environ 500 décès cardiovasculaires.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 25 juin 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Laurent Tribolet, chef de la division entretien, Direction générale de la mobilité et des routes